



Union Départementale des Retraités de Paris

Il y a urgence à sauver des vies !

Il y a urgence à sauver notre système de retraites !

Tout le matériel sanitaire nécessaire doit être livré immédiatement aux EHPAD !

La loi Macron Philippe doit être définitivement retirée !

La contagion se propage dans les EHPAD. C'était inéluctable. Rien n'a été anticipé. Combien de fois l'UDR FO 75 a alerté sur le manque de personnel et soutenu leurs revendications. Le gouvernement n'a rien voulu entendre.

Aujourd'hui on paie le manque de personnel. Et le nombre de décès ne cessent de croître. Les autorités, avec cynisme, osent déclarer ne pas pouvoir donner le nombre de décès. Ils ne font pas partie des annonces quotidiennes.

Mezzo voce, on ne pourrait pas affirmer que c'est bien du coronavirus que sont morts les résidents. On retrouve comme par hasard, le même argument donné lors de la canicule de 2003 : de toute façon, ces personnes âgées, déjà malades, seraient mortes deux ou trois mois plus tard ...

On apprend un mois après le début du comptage des décès imputés au corona-virus que la mortalité en EHPAD et à domicile n'était pas comptabilisée. Un aveu qui démontre que personne ne peut avoir confiance dans les déclarations officielles du gouvernement. Ils ne cherchent pas à combattre le virus et à sauver des vies.

Cette épidémie met en pleine lumière les conditions de vie de tous les retraités. Avec le confinement, ils se retrouvent encore plus seuls. Du jour au lendemain, les auxiliaires de vie, les femmes de ménage, la distribution des repas... qu'a-t-on prévu ? : ni masques, ni gel. Dès lors, ou bien ils cessent de venir ou bien ils risquent de contaminer.

Quel plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées, la mairie de Paris a-t-elle mis en place ?

Avec une plus grande célérité, l'Assemblée nationale a voté *l'état d'urgence sanitaire* : « Cette loi ne prend aucune mesure destinée à fabriquer en urgence des stocks massifs de masques FFP2, aucune mesure pour ouvrir des lits de réanimation et de soins intensifs dans les hôpitaux, aucune mesure pour organiser le dépistage systématique comme c'est le cas dans d'autres pays. En revanche, cette loi permet d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnances pour remettre en cause les droits et libertés des salariés pour une durée indéterminée, notamment en matière de congés payés, de réduction du temps de travail, de repos hebdomadaire ou de liberté de réunion. Pour les URIF, cette loi reste plus que jamais inacceptable. »

Depuis le début de cette épidémie le discours public a été adapté à la pénurie. Pénurie résultant de la politique d'austérité et l'offensive contre l'AP HP.

Dès le mois de janvier, l'OMS alertait sur la dangerosité de l'épidémie. Alerte confirmée par A.Buzin, elle-même, alors ministre de la Santé ! Personne n'a rien fait. Ni Macron, ni Philippe, ni Buzin. Alors que des mesures auraient pu être prises au départ de l'épidémie pour la faire reculer et ainsi l'éradiquer. Ce n'est pas une affirmation c'est l'exemple de la Corée du Sud. Elle a pris des mesures de dépistage systématique permettant de confiner uniquement les personnes infectées. Cela a été efficace. Pour le gouvernement Macron-Philippe c'est plus que de l'impéritie.

Crise sanitaire, crise économique, quelles conséquences pour les retraités ?

Aux Pays Bas, le principal fonds de pension a annoncé qu'en raison de la pandémie, le niveau des retraites des Néerlandais pourrait baisser en 2021.

En France, où les retraites sont liées aux salaires et ne dépendent pas (encore) des marchés financiers, y a-t-il là de quoi rassurer les retraités ?

« Si une baisse des pensions n'est pas envisageable, cela ne veut pas dire pour autant que les retraités ne seront pas touchés économiquement. Les pensions ne peuvent pas baisser, mais elles pourront évoluer moins vite dans les prochaines années », prévient François Ecalle, ancien rapporteur général de la Cour des Comptes. « On pourrait se retrouver dans une situation similaire à celle connue comme suite à la crise financière de 2008 avec plusieurs années de gel des pensions ou une hausse inférieure à l'inflation. »

- **Raison de plus de réaffirmer nos revendications :**
- **Retrait total de la loi Macron de retraite à points**
- **Augmentation générale des salaires, des retraites et des pensions**

Paris, le 26 mars 2020